

Image not found or type unknown



financement légal ou pas

Par **desmo10**, le **31/10/2016** à **11:11**

bonjour,j'aimerais savoir si le président d'une société de chasse communal (type association loi 1901) peut utiliser l'argent de cette même chasse communale pour prendre à son nom la location d'une autre chasse en forêt domaniale.

Par **Visiteur**, le **31/10/2016** à **19:05**

Bonjour, rn Cette location est -elle destinée à bénéficier aux membres de l'ACCA ou à son seul profit ?

Par **desmo10**, le **01/11/2016** à **12:08**

bonjour, rn les membres de l'ACCA en profitent, mais lui seul a tous pouvoirs de décisions puisque la chasse est à son nom. rn Suite à une altercation verbale avec lui, celui ci m'a d'ailleurs exclu de cette chasse alors que j'en payais la location tout comme lui et les autres membres. cette chasse était auparavant au nom de l'ACCA, mais à la fin du bail de location, sans demander l'avis des autres membres celui ci a réussi à la faire mettre à son nom. Les autres membres et moi même ne l'avons appris que deux ans plus tard.